Image not found or type unknown

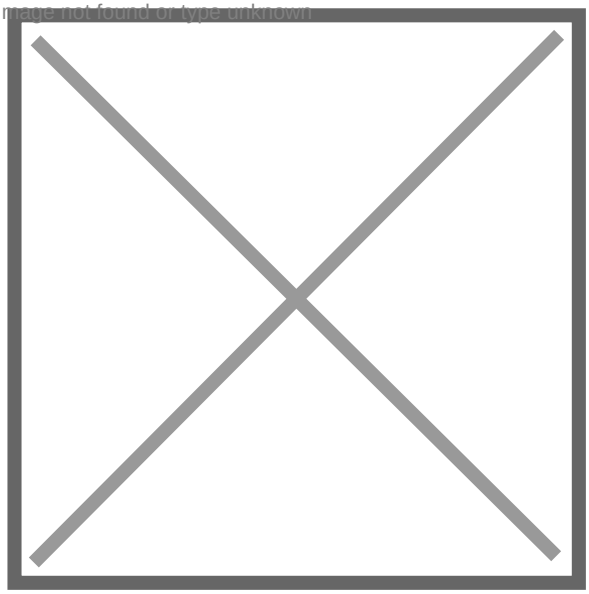

Duree conge payé effectif

Par **jhonbi**, le **10/07/2015** à **13:05**

Je suis en cdi dons une societe de la place, jai droit a 35jours de congé payé et 1 semaine de rtt .
jai choisi 18jours en novembre 2015 et 19jours en avril 2016
mais jai perdu mon pere entre temps ce qui m'a obligé à prendre plus tôt mes vacances du 30 avril au 20 mai dernier soit 18jours ouvrés mais mon probleme est le suivant il y a eu des jours fériés 10/05, le 08/05, le 14/05, et le 25/05/2015 dois-je enlever ce nombre de jours et considerer que j'ai pris juste 14 jours? Ou alors j'ai perdu ces jours car normalement ces jours le super marché où je travaille est fermé. Merci de votre reponse

Par **moisse**, le **11/07/2015** à **18:32**

Bonjour,
[citation] j'ai droit a 35jours de congé payé [/citation]
Ouvrables ou ouvrés ?
Le principe est de ne pas décompter les jours fériés dans le nombre de jours.
Mais surtout ne pas prolonger votre absence d'autant, une légende urbaine court sur la "récupération de ces journées en suivant" pour arriver au nombre prévus de jours souscrits.

Par **Lag0**, le **11/07/2015** à **18:59**

[citation]Je suis en cdi dons une societe de la place[/citation]
Bonjour,

C'est quoi une "societe de la place" ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés